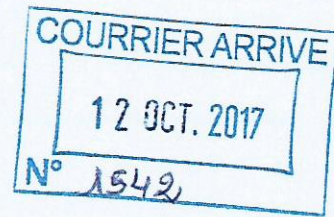


A Longoni, le 11/10/2017

A
Madame La Présidente de la
Société Mayotte Channel Gateway
B.P 553 – 97600 ILE DE MAYOTTE



Objet : Préavis de grève à compter du 23/10/2017

Madame la Présidente,

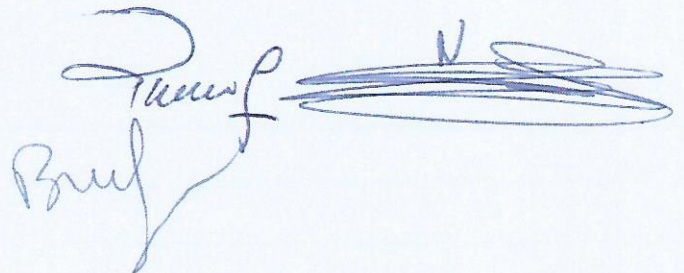
Nous portons à votre connaissance qu'un mouvement de grève illimitée du personnel de MCG aura lieu à compter du lundi 23/10/2017 si les éléments suivants ne trouvent pas de réponses de votre part et c'est, malgré des nombreuses relances de négociations et accord sans suite. Il s'agit de :

- Le respect de l'Accord de fin de conflit du 24/07/2017 avec le versement immédiat de toutes les primes et indemnités, ... ;
- Annulation des mises à la retraite d'offices ;
- Avenants aux contrats de travail des agents Ex-CCIM transférés ;
- Suite du cambriolage de la nuit du 03 au 04/05/2017 ;
- Les démarches pour la mise en place de la mutuelle santé dès Janvier 2018 ;
- La mise en place des chèques déjeuners ;
- Le décernement des médailles de travail avec la gratification appropriée ;
- L'organigramme de service ainsi que l'effectif employé à MCG ;
- Le paiement des jours de grève ;
- Divers

Dans l'attente des négociations et avec le versement effectif des sommes dues, veuillez recevoir, Madame la Présidente, nos parfaites considérations.

Les Représentants syndicaux

La Délégation Unique du Personnel



Copie :

- DIECCTE
- Préfecture
- CDM
- Syndicats locaux et nationaux
- Collectif du Port
- La presse